

Réunion des Commissions spécialisées "lien terre mer " et ""économie de la mer" du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique

Identification des enjeux socio-économiques de la façade

Eléments de méthode

Contexte général

La loi sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 a déterminé dans son article 123 les attendus de la planification maritime. Dans ce cadre, les textes en cours de rédaction prévoient deux phases dans l'élaboration des DSF (incluant les plans d'actions pour le milieu marin).

La fusion des processus d'élaboration des DSF et des PAMM se traduit en deux phases d'élaboration conjointes :

1/ Première phase d'ici 2018 – premier volet des DSF : « Diagnostic et objectifs » :

- situation de l'existant comprenant l'évaluation de l'état des eaux marines 2018 ;
- définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs environnementaux et objectifs socio-économiques ;
- cartographie des enjeux et objectifs.

2/ Deuxième phase - second volet des DSF : « Actions et suivis » :

- programme de surveillance (PDS) pour les PAMM et modalités d'évaluation des DSF d'ici mi-juillet 2020 ;
- programme de mesures (PDM) pour les PAMM et programme d'actions pour les DSF d'ici fin 2021.

La définition des enjeux environnementaux et des objectifs socio-économiques constitue une des étapes dans la construction du DSF.

L'identification des enjeux environnementaux relève d'un chantier national coordonné par le Direction de l'eau et de la biodiversité du ministère avec l'appui des pilotes scientifiques des descripteurs du PAMM.

L'identification des enjeux socio-économiques relève de l'échelon de façade.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a été adoptée par le décret n°2017-222 du 23 février 2017

Méthodologie d'identification des enjeux socio-économiques

- Elaboration de fiches de travail

Plusieurs objectifs de la SNML, pertinents au titre de l'identification des enjeux socio-économiques à l'échelle de la façade SA, ont été sélectionnés à partir du projet de texte de la SNML (novembre 2016).

Dix-huit fiches de travail (une par objectif) ont ainsi été constituées.

La première page de ces fiches rassemblait différents éléments constituant la base de réflexion :

- les éléments de la SNML ;
- les résumés issus du diagnostic de l'existant du DSF ;
- les éléments des assises de la mer.

La deuxième page présentait les enjeux et les besoins émergents, pré-identifiés dans les éléments de la page une ainsi que ceux identifiés dans l'étude sur la croissance bleue de la DIRECCTE. Sur cette page figuraient également les conflits d'usage ou les incidences sur l'accès et l'utilisation de

l'espace littoral, la dépendance écologique et les perspectives d'évolutions, thématiques citées dans l'article R-219-10 du projet de décret relatif aux politiques pour les milieux marins ainsi que dans le guide méthodologique du DSF en cours d'élaboration.

- Séminaire "Etat" – 10 février 2017

Sur la base de travail présentée ci-dessus, un séminaire a été organisé afin de dégager une vision « Etat » des enjeux socio-économiques sur la façade SA.

Les membres de l'Equipe projet de la Commission administrative de façade, élargie aux établissements publics, se sont réunis le 10 février 2017 afin de valider et/ou de compléter les fiches de travail proposées. Trois sessions de travail sur chacune des fiches ont permis d'obtenir un matériel de réflexion conséquent.

Groupe 1 : Connaissance (*S'appuyer sur la connaissance et l'innovation*) + EMR + Granulats

1. Mieux connaître la mer, développer une société de la connaissance marine et maritime
2. Soutenir les innovations dans le domaine maritime, augmenter la capacité de recherche
3. Enseigner la mer
5. Former aux métiers de la mer par un cluster de l'enseignement maritime, le réseau des universités marines et faire de l'ENSM une référence mondiale
12. Tenir nos ambitions en matière d'énergies marines renouvelables
13. Développer la première méthode durable d'exploration des grands fonds marins

Groupe 2 : Planification (*Développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients*) + dumping social

6. Construire la planification spatiale maritime pour concilier les usages, rechercher les synergies entre activités et intégrer les activités nouvelles
7. Construire 100 territoires maritimes à énergie positive
9. Préserver les sites, les paysages et le patrimoine
10. Préserver notre littoral et anticiper l'évolution des phénomènes physiques d'érosion côtière et de submersion
11. Maintenir un haut niveau de sûreté dans nos espaces maritimes pour protéger le milieu marin et nos intérêts économiques
22. Lutter contre le dumping social pour les marins dans l'espace maritime européen

Groupe 3 : Activités (*Soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins*)

- 15.1. Parvenir à une gestion durable de la ressource, tout en réduisant la dépendance halioalimentaire en confortant l'ambition de la pêche française, inscrite dans la politique commune de la pêche, et en soutenant le développement de l'aquaculture - aquaculture
- 15.2. Parvenir à une gestion durable de la ressource, tout en réduisant la dépendance halioalimentaire en confortant l'ambition de la pêche française, inscrite dans la politique commune de la pêche, et en soutenant le développement de l'aquaculture - pêche
16. Développer la flotte de commerce sous pavillon français et avoir plus de 20 000 marins français
17. Soutenir les filières innovantes et la transition énergétique dans le transport et les services maritimes
18. Faire de la France le 1er port d'Europe
19. Soutenir la plaisance dans son évolution

Les éléments obtenus ont ensuite été synthétisés et réorganisés afin d'élaborer de nouvelles fiches plus synthétiques : 15 fiches ont ainsi été constituées et validées par l'EP CAF élargie.

- Consultation des acteurs socio-professionnels

Ces fiches constituent le support de la réflexion à conduire lors des réunions des commissions spécialisées "lien terre-mer" (14 mars 2017) et "Economie de la mer" (15 mars 2017) et de la commission permanente (20 mars 2017).